



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le jeudi 17 mars 2005 — N° 128**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**

La séance est ouverte à 10 h 07.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 16 mars 2005, sur la motion de M. Reid, ministre des Services gouvernementaux, proposant que le principe du projet de loi n° 85, Loi sur le Centre de services administratifs, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 85 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 85 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

---

À 10 h 45, à la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, M. Cusano, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

La séance reprend à 14 h 07.

17 mars 2005

---

Moment de recueillement

## AFFAIRES COURANTES

### Dépôts de documents

Mme Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, transmet le message suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur à M. le Président qui en fait lecture à l'Assemblée :

#### CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

L'honorable lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée nationale les crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005 jusqu'au 30 juin 2005, conformément aux dispositions de l'article 54 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et recommande ces crédits à la considération de l'Assemblée.

Québec, le 16 mars 2005

Lise Thibault

Mme Jérôme-Forget, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, dépose les crédits nécessaires à l'administration du gouvernement à compter du 1<sup>er</sup> avril 2005 jusqu'au 30 juin 2005.

(Dépôt n° 1644-20050317)

---

Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, soulève une question de règlement afin de savoir si le gouvernement peut déposer seulement une partie des crédits budgétaires.

À 14 h 20, après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre, M. le Président prend la question en délibéré.

**17 mars 2005**

---

À 14 h 26, à la suite d'une suspension des travaux, M. le Président rend la décision suivante.

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Dans notre régime parlementaire, le gouvernement et le Parlement ont chacun un rôle à jouer dans le processus budgétaire. D'abord, le gouvernement a une entière latitude dans la phase préliminaire de ce processus. Il lui revient donc de décider du montant des crédits budgétaires qu'il soumettra à l'Assemblée et du moment où il lui soumettra. Ensuite, une fois que les crédits ont été soumis à l'Assemblée, c'est à elle de les étudier et de décider si elle les accorde ou non par une loi de crédits. Le rôle de la présidence est de s'assurer que le rôle de l'Assemblée en matière budgétaire est préservé. Il ne revient pas à la présidence d'interpréter la loi, de trancher sur le document déposé ni de l'apprécier.

---

M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dépose :

Des projets d'amendements au projet de loi n° 71, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives en matière forestière.

(Dépôt n° 1645-20050317)

---

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel du Grand théâtre de Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 août 2004.

(Dépôt n° 1646-20050317)

---

M. le Président dépose :

Le plan stratégique 2004-2009 de l'administration de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 1647-20050317)

**17 mars 2005**

---

Il dépose ensuite les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 15 mars 2005 :

Décision 1249 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député et sur le paiement des services professionnels ;

(Dépôt n° 1648-20050317)

Décision 1250 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel des cabinets de l'Assemblée nationale et sur le paiement des services professionnels ;

(Dépôt n° 1649-20050317)

Décision 1251 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative ;

(Dépôt n° 1650-20050317)

Décision 1252 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les sommes accordées aux présidents des caucus des partis gouvernemental et de l'opposition officielle ;

(Dépôt n° 1651-20050317)

Décision 1253 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les sommes accordées au député qui est chef d'un autre parti d'opposition représenté à l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 1652-20050317)

Enfin, M. le Président dépose :

Le nouveau diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 17 mars 2005.

(Dépôt n° 1653-20050317)

### **Dépôts de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Gendron (Abitibi-Ouest) dépose :

**17 mars 2005**

---

L'extrait d'une pétition, signée par 279 citoyens et citoyennes de Colombourg, dans la circonscription d'Abitibi-Ouest, concernant une demande adressée à la ministre des Affaires municipales et des Régions par le comité des contribuables de Colombourg.

(Dépôt n° 1654-20050317)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Loiselle (Saint-Henri-Sainte-Anne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 109 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la modernisation du parc d'habitations à loyer modique.

(Dépôt n° 1655-20050317)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Auclair (Vimont) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 30 citoyens et citoyennes de la circonscription de Vimont, concernant le réinvestissement de 103 millions de dollars pour la réduction de l'endettement étudiant.

(Dépôt n° 1656-20050317)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Motions sans préavis**

M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, propose :

17 mars 2005

---

QUE le nom de monsieur Benoît Pelletier soit substitué à celui de madame Michelle Courchesne à titre de parrain du projet de loi suivant :

n° 86 Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives ;

QUE le titre de l'auteur du projet de loi n° 86, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives, soit substitué par « ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information ».

La motion est adoptée.

---

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois national de la nutrition.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Papineau (Prévost) et M. Kelley, ministre délégué aux Affaires autochtones, proposent conjointement :

17 mars 2005

---

QUE l'Assemblée nationale, à l'occasion de la fête de la Saint-Patrick célébrée le 17 mars, souligne la contribution des Québécoises et Québécois d'origine irlandaise à la société québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Marcoux, ministre de la Justice, et M. Côté (Dubuc) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne, dans le cadre de la Semaine des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux, le 45<sup>e</sup> anniversaire de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *Le secteur énergétique au Québec – Contexte, enjeux et questionnements* ;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 88, Loi sur la sécurité privée.

17 mars 2005

---

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 25 mars 2005, M. Deslières (Beauharnois) s'adressera à M. Després, ministre des Transports, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Les politiques du gouvernement du Québec en matière de transports ».

### **AFFAIRES DU JOUR**

#### **Projets de loi du gouvernement**

##### *Adoption du principe*

M. Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose que le principe du projet de loi n° 71, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives en matière forestière, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À la demande de Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

#### **Débats de fin de séance**

À 18 heures, l'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par Mme Charest (Rimouski) à Mme Delisle, ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation, concernant la certification des résidences privées d'hébergement pour les personnes vulnérables.

**17 mars 2005**

---

À 18 h 14, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 22 mars 2005, à 10 heures.

---

**SANCTION DE PROJETS DE LOI**

Le jeudi 17 mars 2005, à 16 h 04, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, de M. Auclair (Vimont), représentant du premier ministre, et de Mme Giguère, directrice du Secrétariat de l'Assemblée et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Lise Thibault, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 70 Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires
- n° 77 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu (*titre modifié*)

*Le Président*

**MICHEL BISSONNET**